

A2ailes
Société à responsabilité limitée
au capital de 1000 euros
Siège social : 39 rue saint Fargeau 75020 Paris

Société en cours de constitution

STATUTS

LA SOUSSIGNEE :

Dias Antas Alison

demeurant au 39 rue saint Fargeau 75020 Paris

née le 29 février 1996 à Clichy sur seine

de nationalité portugaise

Et pacser

a établi ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée dont le gérant est l'associé unique.

Article 1 - Forme

La société est à responsabilité limitée.

Article 2 - Objet

La société a pour objet :

- Toutes prestations de services, conseils, études, intermédiation en faveur des sociétés ou entreprises, sur les plans stratégique, organisationnel, commercial.

Et, plus généralement, toutes opérations, de quelque nature qu'elles soient, juridiques, économiques et financières, civiles et commerciales, se rattachant à l'objet sus indiqué ou à tous autres objets similaires ou connexes, de nature à favoriser, directement ou indirectement, le but poursuivi par la société, son extension ou son développement.

Article 3 - Dénomination

Sa dénomination sociale est **A2ailes**

Dans tous les actes et documents émanant de la société, cette dénomination doit être précédée ou suivie immédiatement des mots : « Société à responsabilité limitée » ou des initiales : « SARL », de l'énonciation du capital social ainsi que du numéro d'immatriculation de la Société au Registre du Commerce et des Sociétés.

Article 4 - Siège social

Le siège social est fixé au 39 rue saint Fargeau 75020 Paris.

Il peut être transféré par décision de l'associée unique.

Article 5 - Durée

La société a une durée de 99 ans, sauf dissolution anticipée ou prorogation.

Article 6 - Apports

Dias Antas Alison apporte et verse à la société une somme totale de 1000 euros.

La somme totale versée, soit 1 000 euros a été déposée au crédit d'un compte ouvert au nom de la société en formation, au Crédit Industriel et Commercial (CIC), Agence Paris Pelleport, 62 avenue Gambetta 75020 Paris.

Article 7 - Capital social et parts sociales

Le capital est fixé à la somme de 1 000 euros divisé en 1 000 parts de 1 euros chacune, intégralement libérées.

Article 8 - Gérance

La société est gérée par son associé associé unique *Madame Dias Antas Alison*

Article 9 - Décisions de l'associé

L'associée unique exerce les pouvoirs et prérogatives de l'assemblée générale dans la société pluripersonnelle. ses décisions sont répertoriées sur un registre coté et paraphé. Il ne peut en aucun cas déléguer ses pouvoirs.

Article 10 - Exercice social

Chaque exercice social a une durée de douze mois qui commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre.

Par exception, le premier exercice sera clos le 31 décembre 2024

Article 11 - Comptes sociaux

L'inventaire et les comptes annuels sont établis par l'associé unique Gérante. Leur dépôt au registre du commerce et des sociétés dans le délai de six mois à compter de la clôture de l'exercice vaut approbation des comptes. Le rapport de gestion est établi chaque année par l'associée unique gérant et tenu à la disposition de toute personne qui en fait la demande.

Article 12 - Actes accomplis pour le compte de la société en formation

L'état des actes accomplis pour le compte de la société en formation a été annexé aux statuts. La signature de ceux-ci emportera reprise de ces engagements par la société, lorsque celle-ci aura été immatriculée au registre du commerce et des sociétés.

Article 13 - Frais et formalités de publicité

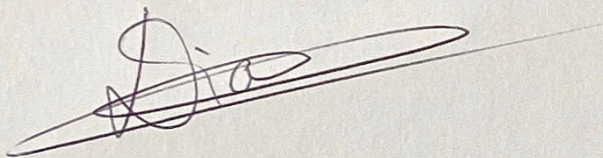
Les frais afférents à la constitution des présents statuts et de leurs suites seront pris en charge par la Société.

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales de publicité.

Fait à Paris

le 10 avril 2024

En 2 exemplaires.

A handwritten signature in dark ink, consisting of a stylized 'S' followed by a horizontal line and a small flourish.